

VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR LE PROJET ?

Remplissez ce bon de souscription à découper et envoyez-le à la Fondation du Patrimoine, accompagné de votre don.

En retour, un reçu fiscal vous sera délivré, vous permettant de bénéficier de l'économie d'impôt prévue par la loi.



Bon de souscription à découper

Je fais un don pour participer à la restauration du site de la Cour du Mont (Porterie et ancienne Chapelle).
Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « *Fondation du Patrimoine - Cour du Mont Duclair* ».

Mon don est de :

Euros et je bénéficie d'une économie d'impôt.

- Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

ou de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (limite atteinte avec un don de 66 666 €). *Exemple : Un don de 1000 € = 750 € d'économie d'impôt.*

- Pour les entreprises, déduction du bénéfice imposable à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :

de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur la Fortune

NOM OU SOCIÉTÉ

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

Coupon-réponse à envoyer à : Fondation du Patrimoine
Délégation Régionale HAUTE-NORMANDIE
C/o FFB - 14 rue Georges Charpak - B.P 332
76136 Mont-Saint-Algnon Cedex

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le Revenu et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine en Seine-Maritime, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

SOYONS ACTEURS DE LA SAUVEGARDE DE NOTRE PATRIMOINE !



restauration du site de la Cour du Mont

(la Porterie et l'ancienne chapelle Sainte Austreberthe)

<http://www.lacourdumont.fr/>

FONDATION



PATRIMOINE

DUCLAIR

 DUCLAIR

La Chapelle Sainte-Austreberthe et la Porterie



Ensemble architectural composé de la porterie (en bas) et de la chapelle (en haut)

Le domaine de la Cour du Mont est un ensemble patrimonial situé sur les hauteurs de la Commune de Duclair (département de la Seine-Maritime en Haute-Normandie). Datant du XIII^e siècle, il était jusqu'au XX^e siècle une exploitation agricole, dépendant durant tout le Moyen-âge de la proche abbaye de Jumièges. Les textes du Moyen-âge mentionnent l'existence d'un colombier, d'une maison d'habitation, d'une chapelle et de divers bâtiments agricoles. Après avoir assuré la subsistance de la communauté religieuse de Jumièges, en lui fournissant de quoi se nourrir, le manoir de la Cour du Mont fut vendu en tant que Bien National à la Révolution Française à un certain M. Darcel, important propriétaire terrien de la région. Puis, il fut vendu successivement à des particuliers jusqu'à son rachat en 2008 par l'association MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) de Duclair pour un euro symbolique.

Aujourd'hui, restent une grange (XV^e) et deux autres bâtiments : la chapelle Sainte-Austreberthe et la porterie (lieu d'habitation et de stockage agricole) qui sont les propriétés de l'association duclairoise.

Ils sont en effet caractéristiques de l'architecture religieuse et agricole de la région. La chapelle abrite notamment un lavabo datant du XIII^e siècle qui possède encore une partie de ses couleurs originales.

Les travaux de restauration

Les travaux ont commencé dès 2008 à travers des chantiers de jeunes bénévoles. Cela concernait essentiellement un dégagement de la végétation et un travail de consolidation des bâtiments.

Les grosses phases de travaux devront commencer dès la fin 2013 et seront suivis par un architecte spécialisé dans les bâtiments anciens. Les travaux de restauration seront dédiés à la consolidation de l'existant puis à la reconstruction des murs et des charpentes pour ainsi assurer une future réutilisation du site.



Travaux effectués par des jeunes bénévoles lors d'un chantier jeunes en 2008

Un nouveau centre éco-pédagogique

Une fois restauré, le site de la Cour du Mont permettra de concrétiser les projets de l'association MJC en terme de développement des loisirs sur le territoire ouest de la CREA:

- Mise en valeur de la faune et de la flore présents sur le site, en lien avec le pôle environnement de la MJC, à travers notamment l'exploitation de la mare et la création d'un jardin botanique avec des plantes anciennes.
- Mise en place d'activités liées à l'artisanat ancien (tardis,...) comme aux technologies modernes (création d'éoliennes,...) mais toujours dans une optique éco-pédagogique.
- Mise en place d'expositions et d'animations culturelles liées au patrimoine local (initiation à l'archéologie,...) et à l'art (moulage de bronze, peinture,...)

La population locale, notamment les enfants, pourra ainsi avoir accès à des activités innovantes et variées sur les thèmes porteurs de l'éco-construction et de l'éco-responsabilité.

Peût + : Le site sera mis à la disposition des entreprises locales dans le cadre de séminaires et autres formes de réunions (tarif préférentiel pour les entreprises mécènes).

La Fondation du Patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par décret en 1997, la

Fondation du Patrimoine a pour mission la sauvegarde et la mise en valeur des nombreux trésors méconnus et menacés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages.

Participez !

La MJC de Duclair, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, a décidé de lancer une campagne de souscription en faveur de la restauration du site de la Cour du Mont (porterie et ancienne chapelle). La souscription s'adresse à tous, particuliers, entreprises. Si vous souhaitez apporter votre aide, complétez et expédiez le bon de souscription au dos, accompagné de votre don. En retour, vous recevrez un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration d'impôt. Par avance, nous vous remercions de votre participation.